



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 octobre 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président  
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente  
Monsieur le maire Régis Labeaume

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2019-0783 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,  
appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0784** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la mairesse suppléante sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 septembre 2019 et dépôt du procès-verbal**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 septembre 2019 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

Dépôt du *Rapport annuel 2018* du *Comité de vérification*;

Dépôt, par monsieur le conseiller Raymond Dion, d'une pétition de 494 signataires soumise par le conseil de quartier de Loretteville, relative à la réalisation du projet du parc de l'Orme, situé dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles;

Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relative à l'adjudication d'un contrat pour effectuer l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) - Secteur nord de Beauport (Référence AP2019-533).

**Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante, Michelle Morin-Doyle, cède son droit d'intervention à madame la conseillère Marie-Josée Savard.

À son tour, le chef de l'opposition, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, cède son droit d'intervention à monsieur le conseiller Patrick Paquet. Pour ce faire, les membres du conseil consentent, à l'unanimité, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, de suspendre une règle de procédure prévue audit Règlement, dans le but de permettre à monsieur le conseiller, Patrick Paquet, d'intervenir à la place du chef de l'opposition.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Avis de proposition**

---

## **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que les documents du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations soient remis à tous les conseillers municipaux trois jours ouvrables avant le début des comités pléniers.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant différentes modifications à la politique de déneigement.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2019-0785 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relatif à la publication des informations concernant les missions réalisées par un élu ou un fonctionnaire sur le site Internet de la Ville de Québec - CU2019-083 (Ra-2150)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel CU2019-083. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable, tel que formulé, à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec est une municipalité au sens de la *Loi sur les cités et villes* et que par conséquent, elle gère des fonds publics;

Attendu que les élus et les fonctionnaires de la Ville ont des comptes à rendre sur l'usage de ces fonds publics;

Attendu que les élus et les fonctionnaires de la Ville effectuent plusieurs fois par année des missions à l'étranger;

Attendu que les rapports détaillés de ces missions, ainsi que les coûts qui y sont rattachés, ne sont pas accessibles aux citoyens;

Attendu qu'une plus grande transparence des institutions démocratiques contribuerait à diminuer le cynisme politique au sein de la population;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Québec a approuvé, le 4 juillet 2019, une dépense supplémentaire de plus de 100 000 \$ à un contrat antérieurement octroyé pour une agence de voyages;

Attendu qu'il a fallu que l'Opposition officielle effectue une sortie publique pour que l'administration consente à rendre publique certains détails par rapport aux voyages qui sont effectués;

Attendu que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, n'a effectué qu'un seul bilan de ses missions à l'étranger en 12 ans, à titre de premier magistrat;

Attendu qu'il s'agit de choix politiques;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que l'horaire détaillé, l'objectif du déplacement et le détail des dépenses, suivant le retour d'une mission réalisée par un élu ou un fonctionnaire de la Ville de Québec, soient publiés sur le site web de la Ville dans un délai raisonnable, dans le cadre d'une vision globale de transparence et d'accessibilité envers les contribuables.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 4      Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2019-0786** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la demande de création de mesures compensatoires pour les commerçants lors de chantiers majeurs - DE2019-243 (Ra-2150)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2019-243. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable, tel que formulé, à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que tous les citoyens corporatifs de la Ville de Québec paient des taxes municipales;

Attendu que le taux d'imposition foncier est désormais 3,6 fois plus élevé pour les taxes payées par les propriétaires résidentiels et les gens d'affaires, selon l'*Analyse comparative des taux d'impôt foncier 2018* effectuée dans les 11 principaux centres urbains du pays, par le groupe *Altus*;

Attendu que l'impôt foncier constitue la principale source de revenus de la Ville de Québec;

Attendu que les coûts des services municipaux, dont bénéficient les citoyens, sont assumés par le biais de la taxe foncière, qui contribue ainsi à maintenir et à améliorer la qualité de vie dont les citoyens profitent;

Attendu que d'autres villes du Québec, telles que Montréal, ont adopté des mesures compensatoires visant à soutenir les commerçants touchés par des chantiers majeurs;

Attendu que des commerçants ont fermé leurs portes dans les derniers mois, en raison des difficultés encourues par les travaux effectués par ou à la charge de la Ville de Québec;

Attendu qu'avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, la Ville de Québec a pour objectif d'optimiser les interventions en développement économique sur le territoire de l'agglomération, avec divers programmes et mesures d'aide financière pour soutenir les entreprises;

Attendu que la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* s'articule principalement autour de sept axes stratégiques de développement économique;

Attendu que le premier axe de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* est d'appuyer la communauté entrepreneuriale et l'écosystème de support aux entreprises;

Attendu que le septième et dernier axe est de soutenir des projets structurants à impact local ou régional;

Attendu que la Ville s'est dotée de cette *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* afin d'optimiser l'utilisation et la gestion des fonds versés par le gouvernement du Québec;

Attendu que la Ville de Québec a le pouvoir de mettre en place de telles mesures;

Attendu qu'il s'agit de choix politiques;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que l'administration municipale se penche sur la création de mesures compensatoires, qui permettront aux commerçants de la Ville de Québec d'avoir du soutien lors de la réalisation de chantiers majeurs sur son territoire, et de déposer au conseil municipal la solution privilégiée avant décembre 2019.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5      Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 50.

**CV-2019-0787** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relatif à la convocation d'un comité plénier concernant les modifications d'horaires des brigadiers scolaires - PQ2019-008 (Ra-2150)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PQ2019-008. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la décision de couper environ 20% et 25 000 heures de travail chez les brigadiers scolaires a pris tout le monde par surprise;

Attendu que de nombreux citoyens ont contacté l'Opposition officielle pour savoir quels seraient les effets concrets de ces coupes dans leurs secteurs;

Attendu que plusieurs inquiétudes ont été rapportées dans les médias de la part de parents, mais également de la part des brigadiers, qui offrent un service de première ligne à nos enfants;

Attendu que certaines déclarations faites et certains mots utilisés par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, à l'égard des brigadiers ont eu pour effet de mettre le feu aux poudres plutôt que de tenter de calmer la situation;

Attendu qu'il manque cruellement de faits dans ce dossier afin que l'on puisse s'assurer que la décision n'ait pas d'impact sur le service offert;

Attendu que selon différents intervenants, les personnes ressources n'ont pas été avisées des volontés de l'administration Labeaume, mais ont plutôt été placées devant un fait accompli;

Attendu que la tenue d'un comité plénier permet d'approfondir un sujet déterminé en présence des fonctionnaires et des élus, et que la population et les médias peuvent assister à l'exercice et se faire une idée plus précise des enjeux qui y sont reliés;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, et le responsable de la sécurité publique au comité exécutif, monsieur Patrick Voyer, procèdent à la convocation d'un comité plénier afin d'analyser en détail les changements qui ont été apportés et ce, d'ici le 15 octobre 2019.

Monsieur le conseiller Patrick Voyer demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5      Contre : 13

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège.  
Il est 19 h 55.

**CV-2019-0788** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relatif à l'inscription au prochain programme triennal d'immobilisations d'un projet de parc canin dans chacun des arrondissements de la Ville de Québec - PQ2019-009 (Ra-2150)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PQ2019-009. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la qualité de vie est un dossier qui tient à cœur l'ensemble des élus municipaux de la Ville de Québec;

Attendu que la demande en matière de parcs à chiens augmente dans la Ville de Québec;

Attendu qu'en ce moment, la Ville de Québec ne contient que deux parcs canins sur son territoire, soit ceux de la Pointe-aux-Lièvres et de la Pente-Douce;

Attendu que les parcs canins sont des espaces réservés aux chiens et à leurs propriétaires ou gardiens, qu'ils permettent de faire courir librement les chiens et que l'exercice et les jeux que les chiens y pratiquent contribuent à leur bien-être physique et psychologique, selon la Ville;

Attendu que des citoyens sont venus demander, lors de la dernière séance du conseil municipal, l'aménagement d'un parc canin au parc Clérin, situé dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

Attendu que les deux parcs canins précédemment mentionnés sont situés dans l'arrondissement de la Cité-Limoilou;

Attendu que la métropole du Québec, la ville de Montréal, compte plus de 50 parcs canins sur son territoire;



Attendu que l'érection d'un parc canin dans un secteur est synonyme d'activité physique, non seulement pour les animaux, mais aussi pour leurs propriétaires, et que c'est un outil lié à la qualité de vie qui peut permettre de briser l'isolement que certaines personnes vivent;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que l'administration Labeaume inscrive, au prochain programme triennal d'immobilisations, un projet de parc canin dans chacun des arrondissements de la Ville de Québec, afin de répondre à ce besoin exprimé par les citoyens.

Monsieur le conseiller Patrick Voyer demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5      Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2019-0789** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, demandant de rendre public le cadre financier détaillé du projet de tramway d'ici le 15 octobre 2019, afin que l'ensemble de la population puisse le consulter dans un contexte de transparence de l'utilisation des fonds publics - RS2019-006 (Ra-2150)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-006. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le projet de *Réseau structurant de transport en commun* se décline comme ayant 22,8 km de tramway, 15 km de trambus et 16 km d'infrastructures dédiées;

Attendu que le nombre de questions autour de ce projet, annoncé au coût de 3,3 milliards de dollars, s'étend au fil du temps;

Attendu qu'à ce jour, aucun nouveau document n'a été déposé publiquement pour appuyer les prétentions du maire au sujet de son projet;

Attendu que le projet sera réalisé uniquement par des fonds publics et que les élus sont tributaires du mandat de représenter la population;

Attendu que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a déclaré le 19 août 2019, en présence du premier ministre du Canada, que « [c'est] dans un esprit de transparence que la planification et la construction du réseau sera réalisée ».

Attendu que le 4 septembre 2019, le maire de Québec déclarait qu'il allait « tout rendre public éventuellement », en réponse à des questions sur son plan d'affaires;

Attendu que 48 heures plus tard, soit le 6 septembre 2019, le maire de Québec a effectué un virage à 180 degrés en affirmant qu'il garderait son plan d'affaires secret;

Attendu que les questions demeurent sans réponse depuis maintenant 18 mois, alors que le projet a été dévoilé le 16 mars 2018;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, rende public le cadre financier détaillé de son projet de tramway d'ici le 15 octobre 2019, afin que l'ensemble de la population puisse le consulter dans un contexte de transparence de l'utilisation des fonds publics.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3      Contre : 16

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

### **Proposition sans préavis**

---

**CV-2019-0790** **Condoléances à l'épouse et à la famille de l'ancien président de la République française, monsieur Jacques Chirac**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume et à sa demande, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose ce qui suit:

Attendu que le jeudi, 26 septembre 2019, décédait à Paris l'ancien président de la République française, monsieur Jacques Chirac;

Attendu que feu monsieur Jacques Chirac a aussi occupé les fonctions de maire de Paris, de 1977 à 1995;

Attendu qu'une longue et fraternelle amitié s'était liée entre feu monsieur Jacques Chirac et l'ex-maire de Québec, monsieur Jean Pelletier;

Attendu que cette relation amicale a contribué à la création de l'*Association internationale des maires francophones (AIMF)* qu'ils ont cofondée, « jetant ainsi les premiers jalons d'une sorte de diplomatie des villes toujours plus actuelle et nécessaire », pour reprendre les propres mots de l'*AIMF*, dont feu monsieur Jacques Chirac assumait la présidence et monsieur Jean Pelletier la première vice-présidence;

Attendu que feu monsieur Jacques Chirac a toujours eu une relation privilégiée avec le Québec en général, et la ville de Québec en particulier;

En conséquence, sur la proposition de madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'offrir les condoléances des membres du conseil de la ville à son épouse, madame Bernadette Chirac, ainsi qu'à toute sa famille, et de saluer l'ensemble de sa carrière et sa précieuse collaboration à la création de l'*Association internationale des maires francophones (AIMF)* avec l'ex-maire de Québec, monsieur Jean Pelletier.

Adoptée à l'unanimité.

**CV-2019-0791** **Remerciements à l'organisation des *Raptors* de Toronto et félicitations à monsieur Charles Fortier et l'équipe de basketball du *Rouge et Or* de l'*Université Laval* pour la tenue du camp d'entraînement des *Raptors* à Québec**

---

Attendu que du 29 septembre au 3 octobre 2019, les *Raptors* de Toronto ont tenu, pour la première fois de leur histoire, leur camp d'entraînement à l'amphithéâtre du *PEPS* de l'*Université Laval*;

Attendu que les champions 2018-2019 de la *NBA* ont été invités à Québec, suite à une initiative des clubs de basketball du *Rouge et Or*;

Attendu que lors de leur séjour à Québec, les membres des *Raptors* ont été présents et généreux envers la communauté, en offrant notamment une clinique de basketball privée à des jeunes de 7 à 12 ans, et en rendant visite aux jeunes patients du *Centre hospitalier de l'Université Laval*;

Attendu qu'à l'occasion d'un match intraéquipe tenu devant plus de 3 300 partisans énergiques le 3 octobre 2019, les *Raptors* de Toronto ont aussi remis un chèque de 55 500 \$ à l'*Université Laval*, en plus de distribuer des t-shirts ornés du logo des *Raptors* avec l'inscription « J'y étais »;

Attendu que le championnat de la *NBA* remporté par les *Raptors* au printemps dernier contribue grandement à la hausse en popularité du basketball;

Attendu que l'organisation du camp d'entraînement des *Raptors* à Québec a généré de belles retombées autant pour la région, grâce à la présence d'une vingtaine de médias de Toronto, que pour les clubs de basketball du *Rouge et Or*, dont le nombre d'abonnements de saison vendus a augmenté de 1 500%;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient l'organisation des *Raptors* de Toronto pour leur présence et leur générosité, et félicitent monsieur Charles Fortier, président du conseil d'administration des clubs de basketball du *Rouge et Or*, ainsi que toute l'équipe de l'*Université Laval* pour avoir permis la tenue du camp d'entraînement des *Raptors* de Toronto dans notre belle ville.

Adoptée à l'unanimité.

**CV-2019-0792 Félicitations à des employés policiers et pompiers de la ville de Québec pour leurs extraordinaires performances aux *Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2019* à Chengdu, en Chine**

---

Attendu que madame Sany Delagrave, messieurs Michel Lagacé, Alexandre Pageau, Christian Gélinas et Roger Ferland, policiers à la Ville de Québec, ainsi que monsieur Pierre-Simon Gagnon, pompier à la Ville de Québec, ont accompli d'impressionnantes performances lors des derniers *Jeux mondiaux des policiers et pompiers* qui ont eu lieu du 8 au 18 août 2019 à Chengdu, en Chine;

Attendu que les *Jeux mondiaux des policiers et pompiers* sont des compétitions multisports civiles réunissant des policiers et des pompiers de partout sur la planète, et qu'elles sont tenues aux deux ans;

Attendu que madame Sany Delagrave a réalisé une performance exceptionnelle dans la catégorie 35–39 ans chez les maîtres-nageurs, en remportant cinq médailles;

Attendu que monsieur Pierre-Simon Gagnon a récolté deux médailles d'or dans la catégorie 35 ans et plus en levée de poids, établissant ainsi un nouveau record mondial en soulevée de terre;

Attendu que monsieur Michel Lagacé s'est distingué en remportant fièrement une quatrième place en volley-ball de plage;

Attendu que messieurs Alexandre Pageau, Christian Gélinas et Roger Ferland ont atteint le quart de finale au basketball;

Attendu que les succès de ces policiers et de ce pompier sont le résultat d'une grande persévérance et de plusieurs années de travail;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,  
appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Sany Delagrave, messieurs Michel Lagacé, Alexandre Pageau, Christian Gélinas, Roger Ferland et Pierre–Simon Gagnon, et les encouragent dans la poursuite de leurs objectifs sportifs et professionnels.

Adoptée à l'unanimité.

**CV-2019-0793 Félicitations aux *Diamants* de Québec pour leur victoire aux championnats de fin de saison de la *Ligue de baseball junior élite du Québec***

---

Attendu que les *Diamants* de Québec ont été couronnés champions de la *Ligue de baseball junior élite du Québec* le 3 octobre 2019 par une victoire enlevante 9–6, aux termes d'une série remportée en cinq matchs contre les *Orioles* de Montréal;

Attendu qu'ils ont vengé leur défaite crève-cœur de l'an dernier contre cette même équipe;

Attendu que les *Diamants* de Québec regroupent les meilleurs joueurs de baseball de moins de 22 ans du Québec;

Attendu qu'il s'agissait d'un quatrième championnat remporté par les *Diamants* de Québec (2011–2014–2015–2019) en 25 années d'existence;

Attendu qu'ils ont fait preuve de combativité, de persévérance et de travail acharné tout au long d'une glorieuse saison;

Attendu que cette victoire en fait la meilleure équipe de baseball junior au Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment avec fierté toutes leurs félicitations aux *Diamants* de Québec pour leur victoire au championnat de la *Ligue de baseball junior élite du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.

**CV-2019-0794 Nomination de la ville de Québec au 3<sup>e</sup> rang des 10 meilleures petites villes au monde, dans le magazine américain et britannique *Condé Nast Traveler*, et remerciements à tous les artisans qui contribuent à faire de Québec une ville attrayante et reconnue à travers le monde**

---

Attendu que la ville de Québec vient tout juste d'être honorée par les lecteurs américains du magazine *Condé Nast Traveler*, qui la classent au 3<sup>e</sup> rang des 10 meilleures petites villes au monde;

Attendu que pour ce même palmarès, les lecteurs du Royaume-Uni ont classé la ville de Québec au 8<sup>e</sup> rang des 20 meilleures villes au monde;

Attendu que les classements américains et britanniques compilent les votes de près de 600 000 lecteurs provenant des quatre coins de la planète;

Attendu que cette nomination s'inscrit dans le cadre du palmarès des prix « Choix des lecteurs 2019 » des magazines *Condé Nast Traveler* américains et britanniques, ce qui représente une reconnaissance prestigieuse dans l'industrie du voyage et du tourisme;

Attendu que la ville de Québec est la seule ville canadienne à y figurer;

Attendu qu'en juillet 2019, la ville de Québec a également été nommée « meilleure destination au Canada », selon les lecteurs du magazine *Travel + Leisure*;

Attendu que ces récentes nominations sont une grande source de fierté pour ses habitants;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient les artisans, restaurateurs, commerçants, hôteliers, entrepreneurs, citoyens et acteurs locaux qui contribuent à faire de Québec une ville dont l'attractivité est reconnue à travers le monde entier.

Adoptée à l'unanimité.

**CV-2019-0795** **Inauguration des nouveaux locaux du centre communautaire Monseigneur-Marcoux et remerciements aux employés et bénévoles de cet organisme**

---

Attendu que le 23 septembre 2019, la ville de Québec inaugurerait le nouveau centre communautaire Monseigneur-Marcoux, situé au 2025, rue Adjutor-Rivard, dans le secteur de Maizerets de l'arrondissement de La Cité-Limoilou;

Attendu que les nouveaux locaux, dessinés et réalisés en collaboration avec le milieu, comprennent notamment une salle d'entraînement, une salle pour les activités artistiques, une cuisine collective, une salle de formation, un local dédié à la petite enfance et plusieurs espaces communautaires;

Attendu que les nouvelles infrastructures modernes permettront de bonifier les activités de loisirs et les services communautaires dans le secteur de Maizerets;

Attendu que l'organisme *Centre Monseigneur-Marcoux* existe depuis 1963 et qu'il compte aujourd'hui 80 employés et plus de 225 bénévoles, motivés par la mission d'animer un milieu de vie qui nourrit l'épanouissement, la participation active et l'éducation populaire de l'individu dans la collectivité;

Attendu qu'à l'occasion de l'inauguration du nouveau centre, la Ville a également dévoilé l'œuvre d'art intitulée *Par-delà les branches*, qui décore l'extérieur du bâtiment et qui a été réalisée par l'artiste québécois Ivan Binet;

Attendu que le nouveau centre permet de répondre aux besoins des jeunes familles qui sont de plus en plus nombreuses dans le quartier et de faire de Maizerets un milieu de vie dynamique et attrayant;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville se réjouissent de l'inauguration des nouveaux locaux du centre communautaire Monseigneur–Marcoux, et remercient les employés et bénévoles de l'organisme qui, depuis plus de 50 ans, continuent de faire preuve d'une grande générosité et de dévouement pour assurer le développement culturel, économique et social du secteur de Maizerets.

Adoptée à l'unanimité.

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2019-0796** **Adjudication d'un contrat de services professionnels - Création d'une exposition virtuelle participative sur la ville de Québec, intitulée *La mémoire en partage* (Dossier 61496) - AP2019-580 (CT-2443518) — (Ra-2147)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu:

- 1° d'adjuger, à *L'école nationale d'administration publique (ENAP)*, le contrat de services professionnels et techniques - Création d'une exposition virtuelle participative sur la ville de Québec, intitulée *La mémoire en partage*, pour une somme de 166 555 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le directeur du Service du greffe et des archives à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0797** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'Organisation des villes du patrimoine mondial, afin de fixer les conditions en vue d'organiser le congrès annuel qui doit avoir lieu en 2021, à Québec - CU2019-069 (Ra-2147)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'Organisation des villes du patrimoine mondial, afin de fixer les conditions en vue d'organiser le congrès annuel qui doit avoir lieu en 2021, à Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0798** **Adjudication d'un contrat pour la gestion et l'exploitation de l'ascenseur du Faubourg (Appel d'offres public 60911) - AP2019-501 (CT-2436491) — (Ra-2148)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à 9399-8441 Québec inc., le contrat pour la gestion et l'exploitation de l'ascenseur du Faubourg, de la date d'adjudication jusqu'au 31 août 2023, conformément à la demande publique de soumissions 60911 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0799** **Adjudication d'un contrat pour la fourniture de gaz propane pour le chauffage des bâtiments de la Ville (2019-2022) (Appel d'offres public 60974) - AP2019-511 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à Supérieur Propane inc., le contrat pour la fourniture de gaz propane pour le chauffage des bâtiments de la Ville à compter de la date d'adjudication jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 60974 et aux prix unitaires de sa soumission du 14 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2019-0800** **Adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaînes pour unités de traitements des eaux usées (Appel d'offres public 61287) - AP2019-530 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Réseau CB, division de Canadian bearings*, le contrat pour la fourniture de chaînes pour unités de traitements des eaux usées à compter de la date d'adjudication jusqu'au 15 septembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 61287 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 septembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0801** **Adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec - Lots 4 à 7 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61302) - AP2019-601 (CT-2444744, CT-2444761, CT-2444769, CT-2444773) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec - Lots 4 à 7 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022, conformément à la demande publique de soumissions 61302 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020, 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 4 - CLE7004 : *Reboisement Les Cents Frontières inc.*, pour une somme de 111 447 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 27 août 2019;
- Lot 5 - CRA7005 : *Les Constructions Bé-Con inc.*, pour une somme de 100 878 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 septembre 2019;
- Lots 6 - CRA7006 : *Création Signé Patrick Dufour*, pour une somme de 93 644,64 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 3 septembre 2019;
- Lot 7 - CRA7007 : *Création Signé Patrick Dufour*, pour une somme de 87 755,04 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 3 septembre 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0802** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'Externat Saint-Jean-Eudes, relatif à l'utilisation de cases de stationnement au 640, avenue du Bourg-Royal - Arrondissement de Charlesbourg - DE2019-147 (CT-DE2019-147) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du protocole d'entente en vertu duquel l'*Externat Saint-Jean-Eudes* permet à la Ville de Québec d'utiliser 92 cases de stationnement situées au 640, avenue du Bourg-Royal, dans l'arrondissement de Charlesbourg. En contrepartie, la Ville doit assumer les frais d'entretien et de réparation du stationnement. L'entente débutait le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et demeurera valide tant et aussi longtemps que l'entente de copropriété, signée entre les parties le 13 mars 2012, sera en vigueur, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit protocole d'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0803** **Affectation au domaine privé de la Ville et vente d'un immeuble situé en bordure de la rue Marie-de-l'Incarnation, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 340 789 du cadastre du Québec - Fermeture, affectation au domaine privé de la Ville et vente de la ruelle Guyart, connue et désignée comme étant le lot 5 344 083 dudit cadastre - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-222 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue Marie-de-l'Incarnation, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 340 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 1 943,2 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'ordonner la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville de la ruelle Guyart, connue et désignée comme étant le lot 5 344 083 dudit cadastre, d'une superficie totale de 252,0 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan préliminaire joint à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 344 083 et une partie du lot 5 340 789 dudit cadastre, d'une superficie approximative totale de 2 195,2 mètres carrés, à *G2MC inc.*, pour une somme de 350 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;

- 4° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout en faveur de la Ville, sur une partie des lots 5 340 789 et 5 344 083 dudit cadastre, d'une superficie approximative totale de 535,4 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la clause 10.1 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la Ville et du public en général, sur une partie des lots 5 340 789 et 5 344 083 dudit cadastre, d'une superficie approximative totale de 318,9 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la clause 10.2 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0804** **Bail entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, relatif à la location d'un terrain pour l'aménagement d'un parc public - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-245 (CT-DE2019-245) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel *Sa Majesté la Reine du chef du Canada* loue à la Ville de Québec des espaces situés au 57 B, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant les lots 2 400 198 et 3 524 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 25 ans, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2045, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0805** **Acceptation d'une offre d'achat présentée par 9256-3055 Québec inc. à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 457 597 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du parc industriel de Val-Bélaire, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - Arrondissement de La Haute Saint-Charles - DE2019-246 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par 9256-3055 *Québec inc.* à l'endroit d'un immeuble situé sur le territoire du parc industriel de Val-Bélair, connu et désigné comme étant le lot 4 457 597 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 603 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre le lot 4 457 597 dudit cadastre, au prix de 64,58 \$ le mètre carré, correspondant à une somme de 232 681,74 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0806** **Avenant à l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Québec et 9369-7142 *Québec inc.*, en vertu de la résolution CV-2018-1125, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 665 086 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-247 (Abrogée par CV-2020-0917) (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernoult,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat acceptée par la Ville de Québec le 17 décembre 2018, aux termes de la résolution CV-2018-1125, relative à la vente d'un immeuble connu comme étant le lot 1 665 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0807** **Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et le *Centre Culturel Islamique de Québec (CCIQ)*, relative à l'affectation et à la vente d'une partie du lot 5 161 510 du cadastre du Québec - Modification de la résolution CV-2017-0726 - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-255 (Modifie CV-2017-0726) (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat acceptée par la Ville de Québec le 28 août 2017, aux termes de la résolution CV-2017-0726, relative à la vente d'une partie du lot 5 161 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint audit sommaire;
- 2° de modifier la résolution CV-2017-0726 du 28 août 2017, par l'abrogation du paragraphe 1°;
- 3° de modifier la résolution CV-2017-0726 du 28 août 2017, par le remplacement du paragraphe 2°, lequel devra désormais se lire comme suit :

« de vendre, au *Centre Culturel Islamique de Québec*, pour une somme de 270 000 \$, plus les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme une partie du lot 5 161 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 6 659,2 mètres carrés, tel qu'illustré en tant que *Parcelle 1* au plan préliminaire joint à l'avenant joint au sommaire décisionnel. Cette vente se fera selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment à ses clauses spéciales (article 11) et à l'avenant; »

- 4° de modifier la résolution CV-2017-0726 du 28 août 2017, par le remplacement du paragraphe 3°, lequel devra désormais se lire comme suit :

« d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur du lot 5 161 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et du résidu du lot 5 161 510 dudit cadastre, n'étant pas vendu aux termes de l'offre d'achat et l'avenant. Cette servitude s'exercera sur une assiette d'une superficie approximative de 959,2 mètres carrés, laquelle est illustrée en tant que zone hachurée au plan préliminaire joint à l'avenant joint au sommaire décisionnel. Cette servitude s'exercera selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat (article 11.1) et à l'avenant (article 2) joints audit sommaire. »

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0808** **Remplacement d'un élu au sein du conseil d'administration du Réseau québécois de Villes et Villages en santé - DG2019-050 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, jusqu'au 30 novembre 2021, en remplacement de madame la conseillère Émilie Villeneuve.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0809** **Autorisation pour une demande d'aide financière soumise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme *Climat municipalités* - phase 2 - volet 2 - PA2019-133 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme *Climat municipalités* - phase 2 - volet 2;
- 2° l'engagement de la Ville de Québec à payer sa part des coûts admissibles du projet;
- 3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à agir dans le cadre de la présente demande d'aide financière et du projet-pilote qui y est rattaché.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 55.

**CV-2019-0810** **Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, pour réaliser la plantation d'arbres d'ici le 31 décembre 2019, dans le cadre du plan de lutte à l'agrile du frêne - PQ2019-007 (CT-PQ2019-007) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, un montant de 100 000 \$ pour les travaux de plantation d'arbres d'ici le 31 décembre 2019, dans le cadre du plan de lutte à l'agrile du frêne.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin–Doyle propose les rapports AP2019-566 à DG2019-052 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 octobre 2019.

**CV-2019-0811** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du répertoire pour des services professionnels pour divers projets en Technologies de l'information (responsables de projets, conseillers en architecture, analystes d'affaires et conseillers en gestion du changement) (Appel d'offres public 60824) - AP2019-566 (Ra-2147)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'approbation du répertoire pour une période de trois ans, soit de la date d'approbation au 31 août 2022, pour des services professionnels pour divers projets en Technologies de l'information (responsables de projets, conseillers en architecture, analystes d'affaires et conseillers en gestion du changement) selon l'ordre suivant :

- Lot 1 - Responsables de projets
  - 1<sup>er</sup> rang : *Levio Conseils inc.*;
  - 2<sup>e</sup> rang : *Alithya services-conseils inc.*;
  - 3<sup>e</sup> rang : *ESI Technologies de l'information inc.*;
  - 4<sup>e</sup> rang : *Agilia Solutions inc.*;
  - 5<sup>e</sup> rang : *R3D Conseil inc.*;
  - 6<sup>e</sup> rang : *Les Services conseils ABna inc.*
- Lot 2 - Conseillers en architecture
  - 1<sup>er</sup> rang : *Levio Conseils inc.*;
  - 2<sup>e</sup> rang : *Groupe CMI inc.*;
  - 3<sup>e</sup> rang : *Momentum Technologies inc.*;
  - 4<sup>e</sup> rang : *Alithya services-conseils inc.*;
  - 5<sup>e</sup> rang : *TechnoConseil TC inc.*;
  - 6<sup>e</sup> rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*
- Lot 3 - Analystes d'affaires
  - 1<sup>er</sup> rang : *Levio Conseils inc.*;
  - 2<sup>e</sup> rang : *Groupe CMI inc.*;
  - 3<sup>e</sup> rang : *ESI Technologies de l'information inc.*;
  - 4<sup>e</sup> rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
  - 5<sup>e</sup> rang : *Alithya services-conseils inc.*;
  - 6<sup>e</sup> rang : *R3D Conseil inc.*
- Lot 4 - Conseillers en gestion du changement
  - 1<sup>er</sup> rang : *Levio Conseils inc.*;
  - 2<sup>e</sup> rang : *Groupe Edgenda inc.*;
  - 3<sup>e</sup> rang : *Alithya services-conseils inc.*;
  - 4<sup>e</sup> rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;

- 5<sup>e</sup> rang : *R3D Conseil inc.*;
- 6<sup>e</sup> rang : *Transition Solutions B4C*.

2° l'autorisation au service concerné d'y recourir selon les besoins et les dispositions établies;

3° la prise d'acte des prix soumis, conformément à la demande publique de soumissions 60824 et aux soumissions des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 3 juin 2019.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0812** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de combustible (2 lots) (Appel d'offres public 61348) - AP2019-583 (Ra-2147)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Huiles Desroches inc.*, des contrats des deux lots pour la fourniture de combustible, du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 mars 2021, pour une somme de 11 350 693,17 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61348 et selon les prix de sa soumission du 16 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0813** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la planification de la main-d'oeuvre du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec - RH2019-851 (CT-RH2019-851) — (Ra-2147)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° la conclusion de la lettre d'entente numéro 48 entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec-Section locale 1638 (SCFP)*, relative aux employés réguliers mobiles aux usines de traitement des eaux et à l'incinérateur, jointe en annexe 5 au sommaire décisionnel;

2° la conclusion de la lettre d'entente numéro 47 entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec-Section locale 1638 (SCFP)* relative au programme de reconnaissance des acquis destiné aux techniciens-opérateurs au traitement de l'eau potable et



aux techniciens-opérateurs à l'assainissement des eaux usées, jointe en annexe 4 au sommaire décisionnel;

- 3° la conclusion de la lettre d'entente numéro 49 entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec-Section locale 1638 (SCFP)*, relative à l'équipe de démarrage du *Centre de biométhanisation des matières organiques*, jointe en annexe 6 au sommaire décisionnel;
- 4° l'autorisation au Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction selon les termes des recommandations du comité exécutif dans son rapport RH2019-851;
- 5° l'autorisation du virement de 310 500 \$ provenant du poste contingent d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction générale adjointe de l'eau et de la valorisation énergétique;
- 6° l'autorisation au Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote, appuyé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14      Contre : 4

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0814** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la démission de monsieur Raynald Bernard (ID. 131734), directeur d'ExpoCité - RH2019-863 (Ra-2147)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la démission de monsieur Raynald Bernard (ID. 131734), directeur de service (poste no 37723), à *ExpoCité*, à compter du 13 septembre 2019, à la fin de sa journée de travail.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0815** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat liant la Ville de Québec et monsieur Mario Blanchette (ID. 019226), directeur de projets à la direction du Service des projets industriels et de la valorisation - RH2019-868 (CT-RH2019-868) — (Ra-2147)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Mario Blanchette (ID. 019226), directeur de projets à la direction du Service des projets industriels et de la valorisation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 21 h 12.

**CV-2019-0816** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9288-3537 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Déploiement du plan de commercialisation de la plateforme Inbe - DE2019-234 (CT-DE2019-234) — (Ra-2148)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9288-3537 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 112 500 \$, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Déploiement du plan de commercialisation de la plateforme Inbe, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 112 500 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023 pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0817** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de deux contrats pour l'acquisition de vêtements (cagoules, gants et bottes) pour les pompiers, les pompières et les chefs pompiers pour les années 2019 à 2021 - Lots 2 et 3 - (Appel d'offres public 60854) - AP2019-549 (CT-2438747, CT-2438751) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- lot 2 : *Boivin et Gauvin inc.*, du contrat pour l'acquisition de gants de combat contre l'incendie, de la date d'adjudication au 28 août 2021, pour une somme de 111 650 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60854 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 25 juillet 2019;
- lot 3 : *Aréo-Feu ltée*, du contrat pour l'acquisition de bottes de combat contre l'incendie avec garantie prolongée, de la date d'adjudication au 28 août 2021, pour une somme de 409 575 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60854 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 26 juillet 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0818** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'équipements pour les pompiers (tuyaux et lances) - Lot 1 - (Appel d'offres public 60857) - AP2019-591 (CT-2438765) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Équipements incendies CMP Mayer inc.*, du contrat pour l'acquisition d'équipements pour les pompiers (tuyaux et lances) - Lot 1, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, pour une somme de 251 640 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60857 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 24 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0819** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative à leur contribution respective pour la création d'un troisième lieu de diffusion et ajout au programme triennal d'immobilisations du Service de la gestion des immeubles - **CU2019-070** (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, concernant leur contribution respective pour la création d'un troisième lieu de diffusion, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° de l'ajout au *Programme triennal d'immobilisations* du Service de la gestion des immeubles d'un montant de 71 250 \$, et son affectation au projet lié à la création d'un troisième lieu de diffusion.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à majorité

**CV-2019-0820** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - **DE2019-196** (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat, jointe au sommaire décisionnel;

- 2° la vente dudit immeuble avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, à *Gestion Kella inc.*, pour une somme de 408 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne incendie en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 274 918 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 1,0 mètre carré, tel qu'illustré audit plan préliminaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11.2 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 4° l'ouverture de la rue Racine, située dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 40,3 mètres carrés, afin qu'elle devienne publique.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0821** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la structure administrative de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles - RH2019-853 (CT-RH2019-853) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adoption des modifications proposées à la nomenclature des emplois manuels et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée, jointe en annexe D au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0822** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au renouvellement de la Chaire de recherche en eau potable - TE2019-008 (CT-2445696) — (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à la Ville de Québec de poursuivre sa collaboration avec la *Chaire de recherche en eau potable*, dans le cadre d'un programme du *Conseil de*

*recherches en sciences naturelles et en génie du Canada* parrainé par le professeur Manuel Rodriguez;

2° à madame Christine Beaulieu, chef de laboratoire de la Division de la qualité de l'eau du Service du traitement des eaux, à participer au comité d'orientation de la *Chaire de recherche en eau potable*;

3° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une contribution financière de 120 000 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, par année, pour une durée de 5 ans, pour la poursuite de sa collaboration avec la *Chaire de recherche en eau potable*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0823** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout de cinq nouveaux feux de circulation, R.A.V.Q. 1245 - TM2019-213 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout de cinq nouveaux feux de circulation*, R.A.V.Q. 1245.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0824** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin de la Canardière - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2019-217 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

1° Sur le chemin de la Canardière, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre l'avenue Champfleury et la rue Desroches, les normes suivantes sont en vigueur :

«À partir de la 18<sup>e</sup> Rue, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 31 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 31 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 21 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir d'une distance de 99 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 44 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.»

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

«À partir de l'avenue Champfleury, en direction est, jusqu'à la 18<sup>e</sup> Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de la 18<sup>e</sup> Rue, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 31 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 31 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 21 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir d'une distance de 52 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 47 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 99 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 44 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi;

À partir d'une distance de 143 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 26 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 90 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 28;

À partir d'une distance de 169 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 29 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 198 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 85 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 90 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 28;

À partir d'une distance de 283 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à la rue Desroches, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

- 2° Sur le chemin de la Canardière, sur le côté sud, sur le tronçon compris entre l'avenue Saint-Pascal et l'avenue Mailloux, les normes suivantes sont en vigueur :

«À partir de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à l'avenue De La Vérendrye, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

«À partir de l'avenue Saint-Pascal, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à l'avenue De La Vérendrye, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir du boulevard Sainte-Anne, en direction est, jusqu'à l'avenue Nicolet, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Nicolet, en direction est, jusqu'au boulevard Sainte-Anne, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir du boulevard Sainte-Anne, en direction est, jusqu'à l'avenue Mailloux, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0825** **Entente entre la Ville de Québec et *Centre de gestion de l'équipement roulant*, relative à la location de 12 automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois (Dossier 61175) - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, ladite entente - **AP2019-414** (CT-2431539, CT-2433819, CT-2438782, CT-2443609) — (Ra-2150)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre de gestion de l'équipement roulant*, relative à la location de quatre automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois, destinées au Processus de la gestion des matières résiduelles, sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements et le directeur du Service de la gestion des équipements motorisés, ou leurs représentants, à signer ladite entente.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre de gestion de l'équipement roulant*, relative à la location de huit automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois, destinées au Service de police et au Service du traitement des eaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège à 21 h 55 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

**CV-2019-0826 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de disposer des équipements et biens meubles en surplus du Colisée - AP2019-628 (Ra-2150)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° au directeur d'*ExpoCité* de procéder à la vente des équipements et biens meubles, en surplus du *Colisée*, aux citoyens et aux organismes publics, selon les modalités prévues au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements à disposer des équipements et des biens meubles invendus, selon les modalités prévues à la *Politique d'approvisionnement de la Ville de Québec*;
- 3° de l'ajout budgétaire d'un montant estimé de 391 389,43 \$ et son affectation au projet lié à la désinstallation des équipements et des biens meubles.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 21 h 58.

**CV-2019-0827 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 771, rue du Prince-Édouard, connu et désigné comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, et établissement de deux servitudes réelles et perpétuelles dont l'une aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada* et l'autre souterraine en faveur d'*Hydro-Québec* sur des parties de ce même lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-204 (CT-DE2019-204) — (Ra-2150)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 1932002-A afin d'y ajouter une somme de 250 000 \$;
- 2° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, d'un montant de 250 000 \$ pour l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble;

- 3° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 536,6 mètres carrés, avec dépendances dessus construites, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 2 800 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 4° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour une ligne de distribution d'énergie électrique et de télécommunication aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada*, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 90 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat et à son addenda joints audit sommaire;
- 5° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de distribution d'énergie électrique souterraine en faveur d'*Hydro-Québec*, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et à son addenda joints à ce même sommaire;
- 6° l'autorisation au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer et de transmettre à *Hydro-Québec* tous avis écrits prévus à l'offre d'achat;
- 7° l'autorisation au Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des dépendances, conditionnellement à cette acquisition.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0828** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 665 892 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2019-230 (Ra-2150)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération l'autorisation :

- 1° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 598,4 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire ACQ1665892.DGN joint au sommaire décisionnel;
- 2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et de réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition de gré à gré ou par expropriation;

3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'un terrain vacant, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 892 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 598,4 mètres carrés.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16    Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à majorité

**CV-2019-0829** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1297 - DE2019-250 (Ra-2150)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création de la fiche PTI 1932058–A *Acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga*, afin d'y inscrire une réalisation de 26 300 000 \$ en 2020;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1297;
- 3° l'appropriation de 2 630 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1297. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège à 22 h 15 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

**CV-2019-0830** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de règlement relative à l'agrandissement du *Centre de foires* - DG2019-052 (CT-DG2019-052) — (Ra-2150)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion de l'entente de règlement intervenue entre la partie demanderesse et la Ville de Québec, concernant le dossier C.S. 200-17-021537-154 et toute autre réclamation en lien avec l'agrandissement du *Centre de foires*;
- 2° l'autorisation du paiement de 11 000 000 \$, toutes taxes incluses, par chèque ou virement à l'ordre de *BCF en fidéicomis*, en guise de règlement du capital, des retenues contractuelles, des intérêts, de l'indemnité additionnelle et des frais, conditionnellement à l'obtention des quittances finales nécessaires à la libération des retenues contractuelles;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 22 h 22.

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

---

### **CV-2019-0831 Adoption du projet de Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures, R.V.Q. 2504 - PA2019-132 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures*, R.V.Q. 2504.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **AM-2019-0832 Avis de motion relatif au Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures, R.V.Q. 2504 - PA2019-132 (Ra-2149)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui prescrit des normes relativement aux dérogations mineures et harmonise entre eux les règlements adoptés par les conseils d'arrondissement relativement à cette matière. Ces normes concernent le champ d'application d'un règlement sur les dérogations mineures, les critères que doit respecter une dérogation mineure, la procédure et le traitement, par notamment les fonctionnaires, le comité consultatif d'urbanisme et le conseil d'arrondissement, d'une demande de dérogation mineure.

En conséquence, les règlements des conseils d'arrondissement sur les dérogations mineures, soit le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement La Cité sur les dérogations mineures*, le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement Limoilou sur les dérogations mineures*, le *Règlement de l'Arrondissement 2 sur les dérogations mineures*, le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur les dérogations mineures*, le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur les dérogations mineures*, le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur les dérogations mineures* et le *Règlement du conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur les dérogations mineures* sont, selon le cas, abrogés ou modifiés.

**CV-2019-0833** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2799 - PA2019-131 (Ra-2149)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2799.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0834** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2799 - PA2019-131 (Ra-2149)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère afin de créer une aire d'affectation détaillée spécifique pour le lot numéro 1 302 605 du cadastre du Québec situé à l'est de l'avenue Thornhill, au sud de la rue du Parc-Thornhill, à l'ouest de la rue privée du Boisé-de-Sillery et au nord de Grande Allée Ouest. Des normes particulières et adaptées pour ce lot sont donc désormais prescrites.

Plus spécifiquement, ce règlement vise à régulariser les marges avant, arrière et latérale, lesquelles rendent actuellement dérogatoire la propriété située au 1050, Grande Allée Ouest. Ainsi, afin de tenir compte de l'implantation actuelle du bâtiment, la marge avant est réduite à 25 mètres et la distance maximale entre la marge avant et la façade principale est supprimée. En outre, la marge latérale de trois mètres est réduite à deux mètres et la marge arrière de huit mètres est réduite à cinq mètres.

**AM-2019-0835** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, R.V.Q. 2800, et dépôt du projet de règlement - PQ2019-006 (Ra-2149)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne* afin d'autoriser l'abattage des frênes partout sur le territoire de la ville considérant que l'agrile du frêne s'est propagé sur l'ensemble de celui-ci.

Les foyers d'infestation identifiés au règlement et les périodes d'abattage d'un frêne sont ainsi supprimés.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **Adoption des règlements**

---

**CV-2019-0836** *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux passages pour personnes et à la direction des voies de circulation, R.V.Q. 2793 - **TM2019-184** (Ra-2144)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux passages pour personnes et à la direction des voies de circulation, R.V.Q. 2793.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0837** *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1, R.V.Q. 2797 - **TM2019-221** (Ra-2144)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1, R.V.Q. 2797.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 22 h 46.

Vincent Dufresne  
Vice-président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Sylvain Légaré  
Vice-président substitut

SO/ir